

## PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Formation Diagnostic Technique Immobilier

## MODULE AUDIT ÉNERGÉTIQUE

V012025

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





## PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

### ● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être certifié DPE (Diagnostic de Performance Energétique) avec certificat en cours de validité, c'est-à-dire ne pas avoir fait l'objet d'un retrait ou d'une suspension. S'il s'agit d'une certification initiale au sens de l'annexe I de l'arrêté du 20 juillet 2023 susvisé, la personne candidate doit avoir disposé de cette certification pendant au moins deux ans pendant les trois dernières années.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

### ● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- maîtriser le contexte législatif et réglementaire de l'audit énergétique ;
- maîtriser la méthodologie de l'audit énergétique ;
- préparer la visite sur site et identifier les points d'attention (opérationnels ou techniques, en particulier les signes de pathologies ou de particularités du bâti) ;
- être capable d'identifier les spécificités techniques, architecturales et patrimoniales du bâti et de faire le lien avec les dérogations pouvant être induites par ces caractéristiques ;
- sur site, savoir évaluer l'état du système de chauffage, du système d'eau chaude sanitaire et de refroidissement, le cas échéant, de l'éclairage, de la ventilation, des auxiliaires de chauffage, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages et des systèmes de pilotage ;
- connaître les instruments de mesure spécifiques à l'audit énergétique des bâtiments et savoir interpréter et exploiter les relevés, afin d'améliorer les propositions de travaux. Ces instruments incluent notamment le matériel nécessaire à la réalisation de thermographies et à la vérification des pressions ou débits de ventilation. Le formé maîtrise notamment l'utilisation d'un wattmètre, lasermètre, vitromètre et des équipements de mesure des températures de l'air et des températures de surface ;
- sur site, savoir questionner les occupants sur le confort, les usages du bien, les travaux réalisés antérieurement, l'entretien du bâti et des équipements ;

- connaître les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre, sa conservation, notamment lorsqu'il s'agit de bâti ancien, et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;
- connaître les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre, sa conservation, notamment lorsqu'il s'agit de bâti ancien, sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ou encore sur la possibilité de recourir à des outils de pilotage de la consommation ;
- savoir analyser les spécificités du bâti en termes de confort hygrothermique, et savoir le prendre en compte dans les scénarios de travaux proposés ;
- comprendre et identifier les interactions entre les lots de travaux ;
- identifier les travaux induits ;
- identifier les postes à fort impact, et définir des scénarios de travaux selon un parcours cohérent permettant de parvenir à une rénovation performante. Ces scénarios doivent prendre en compte les spécificités du bâti rénové et celles du bâti ancien, le cas échéant. ;
- être en capacité de présenter les résultats et les conséquences de l'audit au propriétaire ;
- établir l'état initial d'un bâtiment ;
- connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps ;
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation ;
- connaître le cadre des principales aides à la rénovation énergétique des logements ;
- connaître les critères de performance minimale à respecter vis-à-vis des dispositions législatives et réglementaires, et en particulier pour bénéficier des aides financières disponibles ;
- savoir réaliser un chiffrage des travaux de rénovation énergétique et des travaux indissociablement liés ;
- connaître les causes des écarts constatés entre les consommations indiquées sur les factures et les consommations conventionnelles calculées dans l'audit.

(Selon le décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation).

## CONTENU DE LA FORMATION

### PREMIERE PARTIE : THÉORIE : (35 heures)

#### CONTEXTE LÉGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

#### MÉTHODOLOGIE

#### PREPARATION DE LA MISSION

- Identifier les différences entre le DPE et l'audit énergétique obligatoire ;
- Recueillir auprès du maître d'ouvrage, les informations et documents nécessaires et savoir les analyser afin de préparer la visite sur site.

#### VISITE SUR SITE

- Identifier les pathologies et la vétusté du bâti et des systèmes ;
- Vérifier la cohérence entre les informations et documents recueillis auprès du maître d'ouvrage et l'existant ;
- Récupérer les données manquantes.

#### PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS DE MESURE SPÉCIFIQUES

#### ANALYSE ET PROPOSITION DES SCENARIOS D'AMELIORATIONS

- Saisir le bilan énergétique
- Identifier les opportunités d'améliorations énergétiques adaptées à l'existant ;
- Chiffrer et hiérarchiser les opportunités d'amélioration énergétique conformément à la réglementation en vigueur ;

#### PRESENTATION DES RESULTATS

- Rédaction du rapport selon le modèle défini par la réglementation en vigueur ;
- Interprétation et présentation des résultats auprès du maître d'ouvrage.

### DEUXIEME PARTIE : PRATIQUE : (35 heures dont 14 heures de terrain)

#### TERRAIN

Manipulation des outils professionnels et la collecte de données et d'informations (pathologies, contraintes architecturales, patrimoniales, techniques) en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prise de mesures.

#### MISES EN SITUATION PERMETTANT LA RÉALISATION COMPLETE D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE :

Mise en situation sur un cas pratique impliquant la réalisation d'un audit énergétique, sur le fondement d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment ou de la partie de bâtiment :

- Visite sur site ;
- Analyse et proposition des scénarios d'améliorations ;
- Présentation des résultats.



## PRÉSENTATION FORMATEUR MONSIEUR ÉRIC GÉLÉDAN :

---

### Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du génie civil et climatique, ainsi que dans le secteur du diagnostic immobilier, M. GÉLÉDAN est formateur pour les modules DPE avec et sans mention et l'audit énergétique obligatoire.

### Ses diplômes :

- Baccalauréat série E (mathématique et technique)
- DUT spécialité génie-civil
- Certifications de compétences diagnostics techniques immobiliers (toutes spécialités)

### Son expérience :

**De 2015 à ce jour :** Gérant du cabinet GÉLÉDAN : études thermiques réglementaires, expertises, diagnostics immobiliers.

**De 2011 à 2014 :** Ingénieur d'étude et de fabrication génie climatique service Infrastructure de la Défense : Chef de projets d'infrastructure au pôle maîtrise d'œuvre de Montpellier.

**Entre 1988 et 2011 :** Technicien supérieur d'étude et de fabrication génie civil et climatique service Infrastructure de la Défense : Chargé d'affaire maîtrise d'œuvre à l'établissement d'infrastructure de la défense de Metz et Montpellier.

### ● **EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION**

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

---

### ● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- Présence de textes règlementaires et modèles de rapports vierges
- Tableau blanc
- Présence d'un vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs
- WIFI disponible
- Présence consommables tels que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

## EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

---

- QCM en cours de formation
- Certifications du module audit énergétique par un organisme de certification agréé COFRAC.

## SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

---

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

## SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

---

- Attestation de formation audit énergétique
- Certificat pour le module : audit énergétique : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

## LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

---

### Madame FABRE Blandine

**Adresse :**

730 rue Théophraste Renaudot  
34430 Saint Jean de Védas

**Tel :** 04 67 50 50 58

**Mail :** [bfabre@fdti.fr](mailto:bfabre@fdti.fr)

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

---

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

27 janvier -07 février 2025

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 10 jours soit 70 heures

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

730 rue Théophraste Renaudot – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 4 et 15 stagiaires.